

Cosy n°2025\_DEL087

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**  
Délibération du Comité syndical  
Séance du 16 décembre 2025

### **Bilan 2025 des vols de câbles et orientations pour 2026**

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 26 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

#### **Etaient présents**

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Jean-Luc KASZYNSKI (suppléant de Pierre BROSELLIER, Loire-Layon-Aubance), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombree d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

#### **Etaient absents**

David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soullaines-sur-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Jean-François RAIMBAULT (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

#### **Ont donné pouvoir**

Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges)

## DÉLIBÉRATION

### Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L 1321-9,

L. 2321-2, L 5212-18, L 5212-19, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants, D. 1617-19 ;

Vu le code civil ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment l'article 193 1 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 77/2027 du 17 décembre 2024 ; relative aux mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles du réseau d'éclairage public ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025\_DEL084 du 16 décembre 2025 ;

Vu le vote du budget primitif du budget principal du Siéml pour l'année 2025, approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2025\_DEL009 du 25 mars 2025 et modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025\_DEL\_032 du 24 juin 2025, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 2025\_DEL058 du 21 octobre 2025 et par la décision modificative n° 3 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 2025\_DEL070 du 16 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission réseaux, données et territoires connectés du 22 septembre 2025 ;

Considérant que le Siéml exerce au profit des collectivités de Maine-et-Loire lui ayant transféré la compétence, l'installation, la maintenance et l'exploitation du réseau d'éclairage public ;

Considérant que l'adaptation des participations financières du règlement financier, la création d'une contribution spécifique constituent des mesures pour l'année 2025 qui, aux côtés d'un soutien aux collectivités victimes de vols de câbles sur le réseau d'éclairage public en 2024 apporté par le Syndicat dans un souci d'équité et à titre exceptionnel pour cette année, constituent des mesures permettant de faire face à la situation difficilement soutenable ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE

- **d'approuver** la suspension, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, du dispositif relatif à la « contribution spécifique aux vols de câbles » sur le réseau d'éclairage public, intégré à l'article III.2.3.3 du règlement financier du Siéml.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29